

Décision 25-DCC-125 du 03 juin 2025

relative à la prise de contrôle conjoint du
groupe SIS par la société Maroquinerie
Auguste Thomas et M. Chauvy

Posted on: 03 juin 2025 | Secteurs :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notificante	Société Maroquinerie Auguste Thomas et M. Chauvy
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe SIS

Lire

Le texte intégral de la décision

129.35 Ko